



Michel David Éloigner l'idée du référendum pour chasser les libéraux *Page B 3*

France Emmanuel Macron, le Justin Trudeau français? *Page B 3*

Idées Sauvons la Médiathèque littéraire Gaëtan Dostie, un lieu exceptionnel *Page B 5*

PERSPECTIVES

CAHIER B > LE DEVOIR, LES SAMEDI 10 ET DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2016



QUINZE ANS
APRÈS LES ATTAQUES
DU 11-SEPTEMBRE

Les cinq héritiers de l'insécurité

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Qui eût dit qu'un jour on trouverait au nombre des préoccupations des voyageurs la question de savoir si leur bagage à main contient plus de 100 ml de liquide? Le détournement de quatre avions, le 11 septembre 2001, les images innombrables de ce drame, puis le récit des survivants ont donné le coup d'envoi à un nouveau moment de l'histoire dont nous ne sommes pas encore sortis. Quel bilan faire de ces quinze années? A l'insécurité qu'inscrit dans le quotidien occidental le drame du 11 septembre 2001, on trouve cinq héritiers.

1. Le contrôle de l'immigration

Selon Elisabeth Vallet, directrice scientifique de la chaire Raoul-Dandurand, «le 11-Septembre va agir comme révélateur et comme accélérateur» de sentiments en latence avant ce drame. Il révèle notamment une opposition à la mondialisation agitée au nom d'inquiétudes à l'égard de la préservation de l'identité nationale, dont la construction de plus en plus de murs pour repousser les immigrants lui apparaît une illustration parfaite.

«Depuis le 11-Septembre, on a une démultiplication des murs frontaliers dans le monde. Il y en avait 11 à l'issue de la guerre froide [1991]. On en compte aujourd'hui 74, dont près de la moitié sont voués au contrôle des indésirables.»

Ces craintes déjà présentes avant le 11-Septembre obtiennent alors un passeport pour circuler librement en société.

La volonté de contrôler les flux de populations soumises aux vagues mortelles de l'actualité ne date tout de même pas de l'après-11-Septembre. A la fin des années 1990 déjà, la crise économique mondiale avait déjà entraîné un durcissement des contrôles frontaliers en Asie. À Singapour, les milliers de travailleurs au chô-

Les théories du complot reviennent aussi en force après le 11-Septembre, en Occident comme dans le monde arabe. Même l'impact des avions contre les tours jumelles de New York est remis en question. Des théories fabulistes, échafaudées selon les vents du moment, permettent à des individus et des populations autant qu'à des gouvernants d'é luder leurs propres rapports aux événements.

BETH A. KAISER ASSOCIATED PRESS

VOIR PAGE B 2 : INSÉCURITÉ

NOUVELLES RÈGLES DU CRTC

Le pire scénario pour le Québec se réalise

L'abonnement à la carte pourrait faire mal aux petites chaînes spécialisées

BORIS PROULX

L'avenir de la télévision spécialisée canadienne est compromis par l'obligation pour les fournisseurs d'offrir les chaînes à la carte dès le 1^{er} décembre. Dans un mémoire de 2014, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) du Québec prévient même que cette mesure pourrait «ultimement mener à la disparition de services spécialisés et payants de langue française et se traduire par une perte de diversité dans le système télévisuel canadien», surtout depuis l'abandon de règles limitant la concurrence entre chaînes de même genre.

C'est pourtant cette avenue qu'a empruntée le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) lors de l'élaboration de nouvelles règles, progressivement implantées depuis 2015. L'organisme réglementaire fédéral a mené cette semaine une audience publique se limitant à vérifier si les fournisseurs s'adaptent dans les délais au nouveau régime.

Le petit forfait de base laisse

400 millions

Somme perdue dans les investissements en programmation canadienne par année d'ici 2020, selon le résumé de l'étude *La télévision canadienne en 2020: Les impacts technologiques et réglementaires*

miroiter un rabais aux consommateurs, à un prix de 25\$ par mois auquel il sera possible d'ajouter n'importe quelle chaîne individuellement dès décembre. Depuis mars, les fournisseurs pouvaient n'offrir que des forfaits de 10 chaînes ou moins à leurs abonnés. L'envers de la médaille: le petit forfait pourrait coûter cher aux chaînes spécialisées privées, pourtant rentables au Québec.

Les coûts indirects du forfait de base

Les nouvelles règles de télévision font suite à la promesse de l'ancien premier ministre Stephen Harper, sensible aux plaintes des consommateurs canadiens insatisfaits du prix et de la flexibilité de leur for-

fait de télévision. «Notre gouvernement croit que les familles canadiennes devraient pouvoir choisir les forfaits de chaînes sur mesure qu'elles souhaitent obtenir. Il exigera que les chaînes soient dissociées dans les forfaits tout en protégeant les emplois», a-t-il déclaré lors de son discours du trône en 2013.

Selon Ian Morrison, porte-parole des Amis de la radiodiffusion canadienne, ces deux aspects sont pourtant irréconciliables. «On ne peut que conjecturer sur ce qui va arriver aux chaînes spécialisées après le 1^{er} décembre», s'alarme-t-il. En ce moment, les chaînes spécialisées sont typiquement incluses dans des forfaits où il est possible de combiner plusieurs chaînes. Les forfaits res-



La multiplication des chaînes spécialisées s'est faite dans un contexte très réglementé: jusqu'à 2015, une clause d'«exclusivité du genre» empêchait l'offre de deux chaînes spécialisées sur le même thème, limitant ainsi la compétition.

teront, mais impossible de savoir si les clients continueront de les choisir ou s'ils laisseront plutôt tomber les chaînes les plus nichées.

Selon M. Morrison, «le

CRTC n'a pas fait ses propres recherches pour comprendre les conséquences économiques de ses politiques». Son organisme a commandé une étude auprès de la firme Nordicity, en dé-

cembre, dont les conclusions appuient la thèse de l'effondrement des chaînes spécialisées.

«Les décisions du CRTC fe-

VOIR PAGE B 3 : CRTC

PERSPECTIVES

CORÉE DU NORD

« Des négociations avec Kim Jong-un peuvent être fructueuses »

Le spécialiste John Delury estime que la communauté internationale doit relancer le dialogue avec Pyongyang, seule possibilité de contenir le développement nucléaire du pays. John Delury est professeur à l'Université Yonsei, à Séoul, spécialiste de la Chine et de la Corée du Nord.

PROPOS RECUEILLIS
PAR EVA JOHN

Vous estimez qu'il est temps pour Washington de changer de politique vis-à-vis de Pyongyang. Pourquoi ?

Avec les trois autres « États voyous », la Birmanie, Cuba et l'Iran, Obama a privilégié le dialogue. Mais avec la Corée du Nord, il a préféré mettre en œuvre la « patience stratégique ». Deux raisons à ce choix : d'une part, Washington a longtemps pensé que l'effondrement du régime était imminent car celui-ci ne survivrait pas à la mort de Kim Jong-il. Alors, cela ne semblait pas valoir le coup d'entamer un dialogue avec un régime dont on attendait la chute. D'autre part, certains pensent qu'il ne sert à rien de discuter avec Pyongyang.

Vous êtes d'accord avec cette idée ?

Non. Par le passé, les États-Unis ont signé des accords avec la Corée du Nord qui ont permis de ralentir le développement de son programme nucléaire et d'en abandonner certains volets. Ce fut le cas de l'accord-cadre signé en 1994 entre Bill Clinton et Kim Jong-il. Certes, Pyongyang ne l'a pas respecté entièrement et a poursuivi l'enrichissement d'uranium. Mais grâce à ce traité, le nucléaire nord-coréen a pendant un temps été plus ou moins sous contrôle.

Est-il possible de négocier avec Kim Jong-un comme avec son père, Kim Jong-il ?

Oui, et ces négociations peuvent même être plus fructueuses ! Kim Jong-un a toujours fait de l'économie sa priorité. Contrairement à son père, il a promis au peuple que celui-ci n'aurait plus à se serrer la ceinture. Si la communauté internationale s'allie pour négocier selon ses termes, je pense qu'il se montrera plus coopératif que son père. L'idée serait de lui proposer une aide au développement économique auquel il as-



Des Nord-Coréens regardent les actualités montrant le leader coréen, Kim Jong-un, dans une gare de Séoul, à la suite de son nouvel essai nucléaire, le 9 septembre.

pire en échange de sa promesse de mettre fin à son programme nucléaire.

Quel rôle peut jouer la Corée du Sud ?

Entre 1998 et 2008, le gouvernement sud-coréen a pratiqué ce qu'on a appelé la « sunshin policy », ou « politique de la main tendue ». Il s'agissait d'apaiser les relations Nord-Sud, de multiplier les contacts. Cette approche aurait pu s'avérer concluante si elle avait été menée sur plusieurs dizaines d'années, mais le gouvernement conservateur de Lee Myung-bak y a mis fin. Or la question nord-coréenne ne peut se régler sur le court terme. Bien loin de cette politique d'apaisement, le gouvernement sud-coréen actuel a décidé de déployer un système de défense antimissile américain... Et ce n'est vraiment pas ce qui va arranger les choses. Il me semble que la Corée du Sud n'en a pas vraiment besoin. Chaque année, elle dépense pour son budget de défense l'équivalent de la totalité de l'économie nord-coréenne. Et tout porte à croire que les Nord-Coréens

vont trouver un moyen de contourner ce système.

Quel rôle la Chine a-t-elle à jouer vis-à-vis de Pyongyang ?

Pendant les premières années du règne de Kim Jong-un, les relations entre les deux alliés ont été très tendues. Le jeune leader voulait probablement prouver qu'il était fort et indépendant de son voisin. Depuis l'an dernier, les choses se sont améliorées. La Chine a toujours été claire : elle n'est pas d'accord avec les sanctions. Je ne pense pas qu'elle changera de discours après ce cinquième essai nucléaire. On a longtemps estimé que les provocations de Pyongyang étaient un outil de négociation qui permettait au régime d'assurer sa survie. Cette hypothèse semble compromise quand le régime poursuit ses provocations alors qu'il croule sous les sanctions... C'était une analyse erronée. Il faut se mettre à la place des Nord-Coréens pour comprendre pourquoi ils se sentent menacés. Le pays est de loin le plus faible de la région. Et, toujours de leur point de vue, ils

sont entourés de nations qui leur sont hostiles. Leur programme nucléaire a donc bel et bien pour objectif premier d'assurer leur sécurité.

Hillary Clinton changera-t-elle de stratégie si elle est élue ?

Elle risque de durcir le ton envers Pyongyang. Si elle tire les leçons de ces huit dernières années, elle pourrait en même temps adopter une approche pragmatique et diplomatique.

Et en cas de victoire de Donald Trump ?

Je n'ose même pas l'imaginer. Je pense que les Américains auront bien d'autres soucis que la Corée du Nord...

Pourrait-on envisager un accord similaire à celui passé avec l'Iran ?

Oui, et c'est dans l'intérêt de tous. Il ne pourra pas être aussi ambitieux, puisque Pyongyang est bien plus avancé que Téhéran en matière nucléaire. Il n'y a désormais plus de doute : la Corée du Nord est une puissance nucléaire.

Libération

DÉCRYPTAGE

Des sanctions trop faibles ou inadaptées ?

L'accélération des embargos et les résolutions de l'ONU restent inefficaces face à la politique du régime nord-coréen

LAURENCE DEFRANOUX

Depuis dix ans, la Corée du Nord est la cible de sanctions internationales, destinées à empêcher le développement de son programme nucléaire militaire.

Qu'entend-on par sanctions ?

Il en existe deux sortes. Les multilatérales, décrétées par l'ONU, et les bilatérales, plus sévères, mises en place par le Japon, la Corée du Sud ou les États-Unis. Dès 2006, après le premier essai nucléaire nord-coréen, le Conseil de sécurité de l'ONU (membres permanents : Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni, Russie) a interdit à tous les États membres de fournir à la Corée du Nord du matériel et des services liés à l'armement. Des Nord-Coréens impliqués dans le nucléaire et la balistique sont interdits de voyager, et leurs avoirs gelés. Mais en mars, l'ONU est passé à la vitesse supérieure avec la résolution 2270. Le but est désormais de mettre l'ensemble du commerce nord-coréen sous surveillance pour empêcher le régime de financer sa recherche militaire. Un embargo a été décrété sur les exportations nord-coréennes de charbon, de fer, d'or et de terres rares. Les pays membres des Nations unies ont l'ordre d'inspecter toutes les cargaisons transitant par leurs ports, aéroports, routes. Il leur est interdit de vendre à Pyongyang du carburant d'avion, mais aussi des montres de luxe et des équipements de loisir pour ne pas laisser la classe dirigeante gaspiller les revenus du pays. Toutes ces interdictions ne s'appliquent pas « en cas de besoins humanitaires essentiels », la Corée du Nord devant prouver que le fruit de ces échanges est destiné à la population.

Duchâtel, directeur adjoint du programme Asie et Chine de l'European Council on Foreign Relations, « même si la Chine soutient le régime de sanctions multilatérales, elle n'a pas, pour des raisons politiques et humanitaires, fermé sa frontière, coupé l'approvisionnement en pétrole ou décidé d'arrêter le petit commerce transfrontalier. Or ce dernier, qu'il soit légal ou illégal, est un peu la ligne de vie de la Corée du Nord sous sanctions ».

Malgré des contrôles très renforcés, la frontière sino-coréenne reste poreuse, et les réseaux mafieux et familiaux facilitent les échanges. « Le maillon faible des sanctions reste le contrôle des marchandises. Les conteneurs en provenance ou à destination de la Corée du Nord sont loin d'être tous scannés, précise le chercheur. Et certains pays, notamment en Afrique, n'ont pas les moyens ou l'intention de surveiller. » La notion d'exemption humanitaire laisse aussi un espace assez large, tant il est difficile de savoir où va l'argent dans un régime opaque. Et les nombreux travailleurs nord-coréens émigrés à l'étranger restent une importante source de devises.

Quelle est la marge de manœuvre de l'ONU ?

« La résolution 2270 inclut des outils qu'on pensait encore inacceptables par la Chine il y a quelques années. Ce sera difficile d'aller beaucoup plus loin dans les sanctions ciblées », avance Mathieu Duchâtel. Un embargo total aurait des conséquences catastrophiques pour la population, comme dans l'Irak de Saddam Hussein. « Il y a un débat de fond pour savoir si les sanctions sont trop faibles ou si elles sont inadaptées, si elles sont dirigées contre le nucléaire ou contre le régime, poursuit le chercheur. Les Chinois pensent que, même avec un embargo total, le nucléaire serait sanctuarisé. Et de plus en plus de gens sont persuadés que, tant que le régime reste ce qu'il est, il n'y a aucune chance de résoudre le problème par la voie pacifique. » L'objectif des sanctions pourrait alors être de contenir le développement nucléaire nord-coréen, à défaut de le stopper.

Quelle en est la portée ?

Faute de données sur les statistiques douanières chinoises et sur les interceptions de marchandises, il est difficile de juger des conséquences de ces décisions prises il y a seulement six mois. Ce qui est sûr, c'est que, si le but était de stopper le développement du programme nucléaire nord-coréen, l'essai de vendredi démontre leur inefficacité. Selon Mathieu

Libération

INSÉCURITÉ

SUIITE DE LA PAGE B 1

mage qui tentaient de trouver un ciel plus clément pour vivre étaient repoussés. Mais depuis le 11-Septembre, de telles politiques se donnent plus facilement à voir au nom de la sécurité, quitte à conduire à la stigmatisation certaines communautés. Les différences de niveau économique continuent de constituer les principales barrières aux mouvements transfrontaliers.

Selon Elisabeth Vallet, les pays riches soustraient même ces contrôles plus au sud. « Pour l'immigration africaine en Europe, les contrôles commencent désormais au Maroc. »

2. Un nouveau régime de lois

« Le régime législatif a changé. Après 2001, on a commencé par ajouter des lois antiterroristes. À cet égard, on n'est pas très différents d'autres pays », observe Karine Côté-Boucher, professeure à l'École de criminologie de l'Université de Montréal.

Mais, ajoute M^{me} Côté-Boucher, on a changé ce faisant la nature du Service canadien de renseignement de sécurité, le SCRS. « À la suite de l'action de la Gendarmerie royale [GRC] et de la police relativement au Front de libération du Québec [FLQ], on avait jugé nécessaire de séparer le renseignement de la police. Or cette séparation s'est trouvée perturbée après le 11-Septembre. Le SCRS a obtenu au Canada des pouvoirs qui permettent même d'anticiper un crime éventuel. On a créé en quelque sorte une nouvelle police en parallèle. Exactement ce qu'on voulait éviter en créant le SCRS. »

Au Canada, on peut désormais détenir quelqu'un à titre préventif, et la pensée plutôt que l'acte peut être visée dès qu'il est question de menace terroriste. En mai dernier, rappelle Karine Côté-Boucher, le SCRS a annoncé publiquement s'être servi « deux douzaines de fois » de ses pouvoirs d'exception.

Plus de pouvoirs ont été consentis aux services policiers et de surveillance, mais sans contrepartie quant à la surveillance de leurs actions. « En 2006 pourtant, le juge Dennis O'Connor avait recommandé, dans la foulée de l'affaire Maher Arar, qu'on encadre mieux le travail des policiers. Ça n'a jamais été fait, malgré la sortie d'anciens premiers ministres comme Joe Clark et Jean Chrétien en faveur d'un tel encadrement. »

La peur suscitée par les suites du 11-Septembre a encouragé en outre les discours de politiciens qui jouent les durs contre la criminalité et le terrorisme. « On remet très peu en question les moyens qu'ils prennent », commente M^{me} Côté-Boucher. Il y a peu de discours sur les limites que tout cela doit avoir et sur l'éclairage qu'on doit donner aux informations qui sont recueillies désormais par toute cette activité. »

3. Un ressac antiféministe

L'après-11-Septembre conduit aussi à une crispation antiféministe, comme l'a montré notamment la journaliste d'enquête Susan Faludi. Les récits valorisés dans ce chapitre guerrier qui s'ouvre alors mettent en lumière le rôle des hommes dans des schémas où règne l'hyper-masculinisation. Le cliché du pompier-policier-soldat musculeux et puissant est omniprésent. Le scénario qui se joue ainsi est toujours celui de l'homme-chevalier qui doit sauver la femme menacée.

L'exemple parfait de ce théâtre magnifié est le récit sublimé que fit l'armée américaine de la soldate Jessica Lynch, supposément capturée en Irak en mars 2003 et libérée le 1^{er} avril par un commando. Comme l'ont montré par la suite les travaux de plusieurs journalistes et le témoignage de la soldate elle-même, l'armée américaine avait plutôt tissé à son sujet un récit héroïque où sa libération chorégraphiée correspond précisément à ce récit valorisé de la femme sauvée des affres du mal. L'après-11-Septembre réactive le mythe de l'homme alpha, celui du cow-boy américain. Faludi observe que l'action des femmes est même écar-

tée des récits consécutifs à des actes que l'on présente comme héroïques. Le refoulement de la femme à un élément du décor devient ainsi un prétexte à établir une fable au nom de la résurgence de leur défense confiée aux mains d'hommes surpuissants.

En 2006, en vue d'assurer sa réélection, une campagne publicitaire mettait en scène le président George W. Bush réconfortant dans ses bras une adolescente, Ashley Faulkner, dont la mère avait péri dans l'attentat du World Trade Center. L'adolescente disait du président : « Il est l'homme le plus puissant du monde et tout ce qu'il veut, c'est s'assurer que je suis en sécurité. »

« Notre réflexion en réaction au 11-Septembre — fantastique, étrangement déconnectée de la très réelle urgence à laquelle nous faisons face — expose un système de croyances fausses », estime Susan Faludi devant le torrent de propos antiféministes qu'elle a observé dans le contexte de l'après-11-Septembre.

L'essayiste Catharine MacKinnon a pour sa part comparé la violence faite aux femmes et le nombre de morts dans les attentats, pour montrer que, s'il y a une guerre qui est passée sous silence depuis le 11-Septembre, c'est bien celle qui est faite aux femmes.

Professeure à l'UQAM, Martine Delvaux observe pour sa part pour *Le Devoir* « que le sort des femmes arabo-musulmanes est utilisé au profit de guerres qui, au fond, n'ont pas grand-chose à voir avec le désir de les protéger, elles, vraiment ».

4. Le contrôle de l'information

La criminologue Karine Côté-Boucher considère qu'on a beaucoup développé les contrôles de Facebook, de Twitter et des différents réseaux sociaux, sans trop se poser de questions. « La GRC fait ça de plus en plus. On procède à des analyses par algorithme. On a une imagerie sécuritaire de plus en plus vaste. Et encore une fois, les discours sur la place publique qui mettent en question les limites de cela ne sont pas courants. »

« À partir de quels critères amasse-t-on ainsi autant d'informations ? Il n'y a pas vraiment de contrôle. »

Pour avoir révélé l'étendue des programmes de surveillance des services de renseignement américains dans l'après-11-Septembre, Edward Snowden est devenu une des figures emblématiques de cette période de l'histoire. Invité par l'Université McGill, Snowden donnera en novembre une vidéoconférence au sujet de la surveillance au Canada.

5. Les théories fabulistes

Les théories du complot reviennent aussi en force après le 11-Septembre, en Occident comme dans le monde arabe. Même l'impact des avions contre les tours jumelles de New York est remis en question. Des théories fabulistes, échafaudées selon les vents du moment, permettent à des individus et des populations autant qu'à des gouvernants d'éluider leurs propres rapports aux événements.

On se demande ainsi à qui pourrait profiter le crime, en insistant sans cesse sur des détails magnifiés au point de masquer l'ensemble du portrait. C'est ce que fait par exemple continuellement un Dieudonné ou un Alain Soral en France, ou encore l'association Engineers for 9/11 Truth ou Lyndon LaRouche. Ceux qui militent ainsi pour un refus du réel le maillent volontiers sous les traits d'un doute permanent, au nom d'une parodie de science ou de raisons dont ils tirent d'ordinaire une extrême satisfaction d'eux-mêmes.

En principe, la toute-puissance des faits au matin du 11 septembre 2001 réduit la part possible de l'imagination. Pourtant, les vidéos, les textes et les commentaires divers qui s'emploient depuis quinze ans à les nier fleurissent, comme si les tensions que provoquent ces événements et leurs suites étaient telles que des gens éprouvent le besoin de s'en soulager complètement. C'est aussi un trait de l'après-11-Septembre.

Le Devoir

PERSPECTIVES

PRÉSIDENTIELLE FRANÇAISE

Le Justin Trudeau français?

Emmanuel Macron bouscule la campagne présidentielle française



PHILIPPE LOPEZ AGENCE FRANCE-PRESSE

Pur produit des grandes écoles et de l'élite française, l'ancien banquier de chez Rothschild cherche pourtant à apparaître comme un candidat de rupture.

CHRISTIAN RIOUX

Correspondant à Paris

Ils tournent tous deux autour de la jeune quarantaine. Leurs déclarations respirent une sorte de libéralisme bon teint. Ces deux fils de bonne famille attirent les magazines *people* comme le miel attire les mouches. Certes, l'ex-ministre de l'Économie et des Finances Emmanuel Macron ne s'est pas encore fait photographier torse nu, mais ajoutez-y quelques diplômes prestigieux et une véritable aisance en français et la comparaison avec Justin Trudeau ne serait pas exagérée. Ce n'est pas moi qui le dis, mais le sulfureux et néanmoins perspicace commentateur français Eric Zemmour, qui a qualifié Emmanuel Macron sur les ondes de RTL de «frère jumeau du Canadien Justin Trudeau».

À l'heure où le président François Hollande laisse de plus en plus entendre qu'il se représentera, la démission la semaine dernière de la coqueluche de la politique française est peut-être sur le point de bousculer la campagne présidentielle française. Cette sortie programmée semble déjà avoir eu un effet sur les sondages, tant à gauche qu'à droite. Celui qui déclare qu'il n'est «pas là pour beurrer les tartines» arrive second au tableau des personnalités politiques préférées des Français, juste derrière le candidat à la primaire de la droite, l'ancien premier ministre Alain Juppé.

Son entrée en scène vient marginaliser les éventuels candidats d'une primaire à gauche (Arnaud Montebourg, Benoît Hamon et Manuel Valls) et isole encore plus un président qui peine à sortir de la cage de verre dans laquelle il est enfermé depuis cinq ans. Dans tous les cas de figure, selon un sondage TNS Sofres-One Point, François Hollande se retrouverait derrière son ex-ministre avec seulement de 11 à 15% des voix au premier tour de la présidentielle.

«Je ne suis pas socialiste»

Pourtant, c'est à droite que la candidature d'Emmanuel Macron, qui a pris soin de déclarer qu'il n'était «pas socialiste», rebrasse le plus les cartes. En effet, selon *Le Figaro*, sa candidature ferait perdre huit points à Alain Juppé, cinq à Nicolas Sarkozy et quatre au centriste François Bayrou. C'est le favori de la primaire à droite, Alain Juppé, qui aurait le plus à perdre

d'une telle candidature puisque, comme le déclarait au magazine *Challenge* le p.-d.g. de l'institut Elabe, Bernard Sananès, les deux hommes se disputent la même clientèle: «retraités aisés, diplômés, urbains». Bref, «les Français qui souffrent le moins».

Mais Nicolas Sarkozy n'est pas moins menacé. S'il devait être le candidat de la droite, une grande partie des supporteurs d'Alain Juppé se tourneraient alors vers Emmanuel Macron. Pourtant, ces détails ne devraient pas cacher l'essentiel: pour l'instant, aucun des scénarios envisagés par les sondeurs n'aboutit à qualifier un candidat de la gauche, quel qu'il soit, au second tour. Ni d'ailleurs à en disqualifier Marine Le Pen.

Il y a donc loin de la coupe aux lèvres. Pur produit des grandes écoles et de l'élite française, l'ancien banquier de chez Rothschild cherche pourtant à apparaître comme un candidat de rupture. Selon lui, aujourd'hui, le clivage essentiel n'est plus entre la droite et la gauche, mais entre conservateurs et progressistes. Difficile néanmoins de cacher qu'il est depuis près de cinq ans, avec les résultats que l'on sait, un des principaux architectes des politiques économiques françaises, d'abord comme principal conseiller économique de François Hollande à l'Élysée, puis comme ministre de l'Économie et des Finances. D'ailleurs, cette semaine, la fermeture de l'usine d'Alstom à Belfort est venue rattraper le ministre démissionnaire. Son prédécesseur, Arnaud Montebourg, et l'ancien président Nicolas Sarkozy ont dénoncé d'un même élan le laisser-faire du gouvernement auquel appartenait Emmanuel Macron. «Macron avait promis qu'il les sauverait», a tranché Nicolas Sarkozy en parlant des ouvriers de Belfort.

Un nouveau Giscard?

Les analystes ne cessent de comparer Emmanuel Macron à l'ancien président Valéry Giscard d'Estaing. Le jeune banquier possède en effet, non seulement le pedigree économique de l'ancien président, mais aussi son côté «vieille France» puisqu'il a grandi à Amiens et tient mordicus à se réclamer de Jeanne d'Arc. Les mieux informés rappellent cependant qu'au moment de se présenter à la présidentielle, Giscard d'Estaing avait déjà toute une carrière politique derrière lui. Ce qui n'est pas le cas d'Emmanuel Macron. Mais ce dernier veut croire que les temps ont changé.

déjà plus flexible qu'ailleurs.

«Il faut comprendre qu'il y a une grande différence dans ce qui était offert au Québec et dans le reste du Canada», reconnaît le professeur Sylvain LaFrance. En anglais, l'offre des fournisseurs était chère et inflexible, suscitant l'insatisfaction des téléspectateurs. Au Québec, au contraire, le problème était moins criant. «Vidéotron a instauré des forfaits beaucoup plus flexibles, forçant ses concurrents à faire de même», note-t-il.

Le mémoire de Québec lors des consultations «Parlons télé» note que 93% des Québécois francophones écoutent la télévision dans leur langue, et encore principalement sur un écran traditionnel (33,2 heures par semaine en 2013), sur lequel les chaînes spécialisées connaissent beaucoup de succès. «L'industrie de la télévision privée au Québec est profitable, mais la majorité des bénéfices sont enregistrés par les chaînes spécialisées et payantes, celles-ci étant trois fois plus rentables que les stations traditionnelles», note le MCC.

Les chaînes spécialisées ont connu une forte progression au Québec depuis 1999. De seulement 12 chaînes thématiques en français à l'époque, le téléspectateur a aujourd'hui un choix de 35 chaînes spécialisées. Leur multiplication s'est faite dans un contexte très réglementé: jusqu'à 2015, une clause d'«exclusivité du genre» empêchait l'offre de deux chaînes spécialisées sur le même thème, limitant ainsi la concurrence. Malgré la recommandation du gouvernement du Québec de maintenir la politique d'exclusivité du genre, le CRTC a conclu que cette

politique «n'est plus nécessaire en vue d'assurer la diversité de la programmation entre les services».

Couper le câble?

Depuis l'entrée en vigueur progressive des nouvelles règles, l'exploitant de chaînes spécialisées Corus (Historia, Séries+, Télétoon et Disney) note peu de changements. «Il y a eu un impact négligeable sur les abonnés, les revenus, et aucun sur notre soutien à la production canadienne», note Dervla Kelly, vice-présidente aux communications de Corus, seul groupe ayant répondu aux questions du *Devoir*.

L'objectif des consultations était d'abord de contenir l'exode des abonnés du câble vers les nouveaux services en ligne, comme Netflix, qui ne facture pas les taxes de vente à ses clients et ne contribue pas au Fonds des médias du Canada, explique le bureau de la ministre du Patrimoine canadien, Mélanie Joly. La «taxe Netflix» est toujours écartée par la ministre.

«Est-ce que ça va empêcher les gens d'aller sur Netflix? Ce n'est pas sûr!» avance Sylvain LaFrance. Que le scénario catastrophe pour les chaînes spécialisées se réalise ou non, les nouvelles règles n'abordent pas de front les enjeux de notre «écosystème médiatique fragile», selon lui. «Imposer un forfait à 25\$ par mois est une bonne idée pour l'accès démocratique, mais ça ne règle pas le problème fondamental du financement du contenu!» Un problème qui, à mesure qu'il se transpose sur le Web, échappe de plus en plus au mandat du CRTC.

Dans le magazine *Marianne*, Marc Endeweld rapporte qu'après avoir soutenu Emmanuel Macron, les grands manitous du libéralisme français que sont Alain Minc et Jacques Attali s'en sont distancés en fustigeant sa trop grande précipitation. Ce dernier aurait même déclaré qu'il «n'incarne que le vide». À l'exact opposé du spectre politique, l'éditorialiste de *Marianne* Jacques Julliard dit sensiblement la même chose: «Que nous dit donc Emmanuel Macron? Rien! Absolument rien! Mais, ce rien, il le répète à la fois dans tant de journaux dont il fait la une qu'il finira bien par signifier quelque chose.»

Pour l'ancien ministre de l'Économie, le socialiste Pierre Moscovici, «son modèle, c'est Giscard, son risque, c'est Michel Jobert». Comme Macron, l'ancien ministre des Affaires étrangères de Georges Pompidou s'était positionné «ailleurs», hors des clivages gauche-droite. Mal lui en prit puisqu'il n'a jamais obtenu les parrainages nécessaires pour se présenter aux présidentielles. Le problème du jeune premier, c'est peut-être qu'il fustige les 35 heures, défend le travail le dimanche et les entrepreneurs au moment où une majorité de socialistes fait la même chose. Le patron des socialistes, Jean-Christophe Cambadélis, ironise d'ailleurs en traitant Emmanuel Macron de «candidat de la deuxième droite». Une allusion à la célèbre «deuxième gauche» du défunt Michel Rocard.

Pari risqué

Selon le politologue Gérard Grunberg qui anime le site Telos, Emmanuel Macron fait le pari que François Hollande ne se représentera pas. Ce qui est loin d'être acquis pour l'instant. Les semaines qui viennent seront d'autant plus déterminantes pour Emmanuel Macron que, si on a une petite idée des réformes libérales qu'il souhaite administrer à la France, on n'en a encore aucune de ses opinions sur les sujets dits régaliens qui préoccupent le plus les Français, comme l'identité, la sécurité, le terrorisme, la défense et l'Europe. Le pari d'Emmanuel Macron est risqué. C'est celui de se projeter au-delà des partis, un système qui paralyse la France depuis 30 ans, affirme le jeune prétendant. Emmanuel Macron n'aura que quelques mois pour prouver qu'il n'est pas qu'une étoile filante de la politique. C'est aussi ce que certains pensaient de Justin Trudeau...

Le Devoir

Le premier mandat

MICHEL DAVID



Jean-François Lisée avait l'air d'un homme qui venait de gagner à la loterie quand il s'est présenté devant la presse entouré des quatre députés péquistes qui ont décidé de lui donner leur appui.

Ce sont cependant les nouvelles bourdes du gouvernement Couillard qui ont apporté le plus d'eau à son moulin. À l'issue d'une autre semaine marquée par une rare indifférence à toute considération d'ordre éthique, bien des péquistes doivent commencer à penser qu'il devient en effet plus urgent de chasser les libéraux que de tenir un référendum.

Depuis l'annonce de la vente de Rona à des intérêts américains, qu'elle avait présentée comme une bonne nouvelle, on sait que le jugement politique n'est pas la qualité première de la ministre de l'Économie, Dominique Anglade. Entendre le premier ministre Couillard cautionner lui aussi l'embauche d'un chercheur de la CAQ surpris à voler des documents confidentiels, qu'il destinait vraisemblablement à son nouvel employeur, dépassait cependant l'entendement. Sa volte-face tardive a simplement démontré que ses réflexes sont aussi lents que sa morale est déficiente.

Apparemment, il est devenu tout à fait normal que l'entreprise dont l'employé d'un ministre est devenu président sollicité — et obtienne éventuellement — une subvention de 3 millions de ce même ministère, même si cet employé a été promu entre-temps conseiller spécial du ministre. La caution du commissaire à l'éthique serait plus rassurante si son indulgence n'était pas aussi légendaire.

Mettez-vous à la place des libéraux: après des années de magouille qui les ont forcés à former une commission d'enquête sur la corruption, ils n'ont été sanctionnés que par un bref séjour dans l'opposition avant de retrouver une confortable majorité à l'Assemblée nationale. Rien pour renforcer la vertu.

◆◆◆

Jean-François Lisée n'est pas le seul à être arrivé à la conclusion que la seule façon de leur imposer la cure éthique qu'ils méritent est de les priver de l'épouvantail référendaire qui devient leur argument ultime à chaque campagne électorale et qui les dispense de rendre des comptes. Le dernier arrivé dans la course, Paul St-Pierre Plamondon, est aussi de cet avis, et il est bien possible, voire probable, qu'Alexandre Cloutier finisse par s'y ranger d'ici les élections d'octobre 2018, même s'il ne dévoilera officiellement ses intentions que six mois avant. Seule Martine Ouellet exclut toute possibilité d'un report du référendum.

M^{me} Ouellet a raison sur un point: même une promesse formelle de ne pas tenir de référendum n'empêchera pas les libéraux d'évoquer le spectre de l'indépendance, surtout si le PQ s'engage à la promouvoir de façon active. Les militants péquistes sont-ils prêts à tout mettre entre parenthèses pour battre les libéraux?

M. Lisée est très clair sur ce point: non seulement il n'y aura pas de référendum avant 2022, mais il n'y aura aucune démarche souverainiste durant un premier mandat et les fonds publics ne seront pas utilisés pour faire la promotion de l'indépendance.

◆◆◆

De passage au *Devoir* vendredi, M. Cloutier a laissé entrevoir un premier mandat qui, à défaut de référendum, réserverait des relations fédérales-provinciales passablement houleuses. D'entrée de jeu, le Québec se retirerait du Conseil de la fédération, dont le gouvernement Charest avait été l'instigateur, et n'entreprendrait que des relations bilatérales avec Ottawa. Le moins qu'on puisse dire est que cela créerait un certain froid.

On peut également penser que les «actions fondatrices de l'État du Québec» qu'il projette ne soulèveront pas l'enthousiasme au Canada anglais. Les avis d'un éventuel Conseil constitutionnel québécois risquent fort d'entrer en contradiction avec ceux de la Cour suprême. M. Cloutier semble croire que le Québec pourrait imposer unilatéralement la loi 101 aux entreprises qui sont sous la juridiction fédérale, mais cela reste à voir. Et Ottawa accepterait au surplus de négocier une déclaration de revenus unique administrée par Québec? Revenons sur terre.

Chose certaine, tout cela ne facilitera pas le dialogue entre les «deux solitudes». On entend déjà le premier ministre Couillard, indigné, mettre la population en garde contre ces semeurs de zizanie qui n'hésiteront pas à utiliser les fonds publics pour dresser les Canadiens — et les Québécois — les uns contre les autres.

Pour éviter de lui donner des munitions, M. Lisée propose que les militants péquistes assument seuls, avec les moyens du bord, la responsabilité de la promotion de l'indépendance d'ici 2022, pendant que le gouvernement qu'ils auraient fait élire s'emploierait à réparer les dégâts causés par les libéraux, en espérant que la population soit impressionnée. C'est beaucoup leur demander. Peut-être trop.

Le Devoir mdavid@ledevoir.com

CRTC

SUIITE DE LA PAGE B 1

ront baisser les investissements en programmation canadienne de 400 millions de dollars par année d'ici l'année 2020 et elles auront pour effet d'accélérer l'impact des changements technologiques tout en affaiblissant les radiodiffuseurs canadiens», peut-on lire dans le résumé de l'étude de 104 pages nommée *La télévision canadienne en 2020: les impacts technologiques et réglementaires*. 15 000 emplois liés à la production canadienne de contenu sont ainsi à risque, selon l'étude.

Qui plus est, il n'est pas garanti que les nouvelles règles allégeront durablement la facture télévisuelle, surtout pour les grands consommateurs de télévision. «Si on baisse le nombre d'abonnés pour les petites chaînes, le prix devrait augmenter pour financer la production», calcule Sylvain LaFrance, directeur du Pôle Médias à HEC. Advenant que les auditeurs délaissent ces chaînes, l'économie réalisée se répercutera aussi dans la contribution au Fonds des médias du Canada, destiné à financer la production. «Le contenu canadien est coûteux, et il faut le payer. C'est l'éléphant dans la pièce.»

Les nouvelles règles peu adaptées au Québec

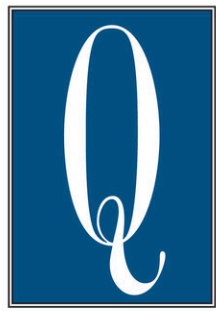
Le gouvernement du Québec dit maintenant «suivre de près la situation pour voir comment l'industrie s'ajustera à ces nouvelles règles», tout en vantant le modèle québécois en télévision,

ÉDITORIAL

LE 11-SEPTEMBRE, 15 ANS PLUS TARD

Les bombes continuent de tomber

Commémoration ce week-end des attentats du 11 septembre 2001. Des attentats qui représentent dans l'histoire du monde un point de rupture dont nous vivons tous les jours les retombées depuis quinze ans.



Quinze ans après le 11-Septembre, la guerre aérienne lancée par les États-Unis sous le président George W. Bush en Afghanistan, puis en Irak, se poursuit de manière pratiquement ininterrompue, embrasant aujourd'hui une grande partie du Proche-Orient. Sans horizon de pacification. Plutôt le contraire: l'échec de la stratégie militaire anglo-américaine appliquée en Irak a eu ceci de pervers que, dans l'ordre actuel des choses, elle se trouve objectivement à avoir contribué à nourrir le développement des organisations terroristes et à favoriser la montée du groupe État islamique (EI), mariage épouvantablement létal et efficace d'anciens du régime déchu de Saddam Hussein et de fanatiques religieux, dissidents d'al-Qaïda.



GUY
TAILLEFER

Dans les premiers jours de l'offensive sur Bagdad, déclenchée dans la nuit du 19 au 20 mars 2003, au moins 8000 bombes et missiles dits intelligents sont lancés en moins de deux semaines sur la capitale, dans l'espoir, cela dit sans mauvais jeu de mots, de décapiter le leadership irakien. Pas un seul leader ne sera tué; mais des civils, oui, «par douzaines», selon Human Rights Watch. «Dommages collatéraux» devient l'expression à la mode pour jactiller dans les opinions occidentales l'horreur semée par les guerres vues de loin et vues de haut.

Un peu plus de deux mois plus tard, le 1^{er} mars 2003, le président George W. Bush est sur le pont du porte-avions USS Abraham Lincoln. Debout devant une grande banderole proclamant «Mission Accomplished», il annonce que «les opérations de combat majeures en Irak sont terminées» et que les États-Unis et ses alliés ont «prévalu». L'histoire ne finira jamais de ridiculiser cet empressement, alors qu'en fait, sa «guerre contre le terrorisme» est un bourbier qu'il laissera en héritage.

De ceci à cela, les bombes ont continué à tomber. Pendant les 18 mois qui ont suivi le début, en août 2014, des raids aériens contre le groupe EI, des bombes et des missiles ont été lancés en nombre record par les bombardiers B-1 américains en Irak et en Syrie. À tel point qu'à la fin de 2015, les stocks étaient pratiquement épuisés. Coûts à ce jour des opérations en fonds publics: 8,4 milliards \$US. Avec quels résultats?

À New York, le Musée et le Memorial du 11 septembre 2001 ont été inaugurés par Barack Obama il y a deux ans sur les décombres de «Ground Zero». L'ouvrage est monumental et l'hommage rendu aux victimes est émouvant. Mais pour qui l'a visité, il est difficile de ne pas en ressortir avec le sentiment que la représentation de cette catastrophe de dimension historique a réduit la tragédie à un gigantesque fait divers — alors qu'il s'agit pourtant d'une tragédie aux conséquences graves et complexes sur les plans historique, géopolitique et social.

Historique parce que les 15 dernières années donnent lieu, dans un contexte de violence inouïe, à une reconfiguration du monde arabo-musulman et, au vu de l'erreur que fut la guerre d'Irak et des mensonges qui l'ont justifiée, à une relativisation — salutaire — du rôle de l'Empire américain dans les affaires du monde. Géopolitique parce que la Syrie est aujourd'hui au cœur d'un conflit multidimensionnel qui est verrouillé, d'une part, par une lutte d'influence régionale entre l'Iran et l'Arabie saoudite et, d'autre part, par des relents de guerre froide entre Washington et Moscou. Sociale parce que le 11-Septembre a entraîné, au nom d'impératifs de sécurité intérieure, l'adoption dans le monde occidental de toute une panoplie de lois qui se trouvent à éroder les libertés civiles et porter atteinte, la révolution technologique aidant, au respect de la vie privée.

Madrid, Londres, Paris, Nice et tous les massacres commis au Proche-Orient: aux attentats du 11-Septembre a succédé un interminable chapelet d'autres attaques, non moins anxiogènes. Le tableau est dystopique, les opinions publiques se résignent. Constatons les dégâts, mais qu'il nous soit quand même permis d'espérer, un peu, que les États-Unis mettront un jour autant de volonté à accompagner les mouvements démocratiques qu'à larguer des bombes; que l'imposture idéologique dont le groupe EI est porteur sera bientôt mise à nu; et qu'il y aura d'autres printemps arabes.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-présidente des ventes publicitaires LISE MILLETTE
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Le pont très payant de l'A-25

Ma lettre vise à soutenir l'indignation de M. Lucien Lessard (ex-ministre des Transports), dont la lettre ouverte publiée le 8 septembre 2016 dans votre journal, *L'A-25: une arnaque légalisée*, recoupe mon expérience.

Depuis, le 13 juillet dernier, j'ai renouvelé mon transpondeur en versant un montant de 50 dollars qui a été prélevé à cette même date sur ma carte de crédit. L'achat de ce transpondeur est la façon proposée par l'A-25 pour nous éviter les frais d'administration de 5,34\$, par passage. Ainsi les frais de péage sont débités sur l'avance de paiement effectué, et le montant de 50 dollars est renouvelé lorsque le montant des passages cumule ce montant.

Toutefois, malgré ce paiement, l'A-25 continue de m'acheminer des factures pour mes passages avec des frais d'administration de 5,34\$. Malgré trois appels effectués, la situation n'est toujours pas corrigée à ce jour. On me donne comme raison que je dois avoir un nouveau transpondeur, mais que leur réserve est épuisée.

De deux choses l'une: ou les gestionnaires de cette entreprise sont incompétents pour ne pas avoir su prévoir le re-

nouvellement des transpondeurs de leurs clients (depuis au moins 3 mois) pour leur éviter des frais d'administration ou ils ont de toute évidence trouvé une nouvelle façon de s'emplier les poches.

Gaston Croisetière
 Sainte-Julie, le 8 septembre 2016

La SPCA et les enfants

La SPCA songe à boycotter les chiens pour faire pression contre l'interdiction des chiens dangereux, des pitbulls en particulier. Ne perdons pas notre jugement et notre humanité. Eh bien, boycottez! Cela aura beaucoup de bon.

Il y a plus de 1 million de chiens au Québec. Et plus de 8 millions de personnes. Il y a de quoi se poser des questions sur la place prépondérante qu'occupent dorénavant les chiens au Québec et dans les familles. Il en coûte environ plus de 70 dollars pour l'achat de nourriture pour chien chaque mois et par chien. De quoi nourrir des centaines de milliers d'enfants qui ont faim dans le monde et n'ont absolument rien à manger.

Alors, à mon humble avis, il serait préférable de revisiter nos valeurs et de se réajuster. Au lieu d'adopter un chien, il serait bien de songer à adopter un enfant du Québec et du monde. Mieux vaut

nourrir dix enfants dans le monde qu'un seul chien. Il va sans dire. Il y a beaucoup de publicité pour l'adoption de chiens et aucune n'est consacrée à l'adoption des enfants en attente d'adoption au Québec. Il y a de quoi s'inquiéter de cette tangente. Encore une dérive du capitalisme à outrance, cause des inégalités flagrantes et inacceptables au Québec et dans le monde.

Joceline Gagnon
 Saint-Jean-Port-Joli, le 8 septembre 2016

Revoir
La passion d'Augustine

Je revois en esprit *La passion d'Augustine* de Léa Pool. Je revis le moment où mère Augustine se retrouve habillée en civil, elle qui avait porté le costume religieux durant des décennies. Quel choc et quelle gaucherie! J'ai soudainement compris ce qu'on exigeait des femmes musulmanes sincères et nouvellement émigrées en leur demandant, d'un coup de plume, d'abandonner leurs habitudes vestimentaires. C'est toute leur image d'elles-mêmes et leur relation aux autres qui sont en jeu.

Raymond Aubin
 Gatineau, le 6 septembre 2016

LIBRE OPINION

Projet de REM: pour une discussion constructive

JEAN-MARC ARBAUD

Directeur général adjoint
 CDPQ Infra

Depuis quelques mois, certaines informations inexactes circulent concernant le projet de Réseau électrique métropolitain (REM). À force d'être répétées, et bien qu'elles soient erronées, ces allégations ont malheureusement le potentiel d'induire des personnes en erreur. Dans ce contexte, il nous apparaît nécessaire de rectifier certains faits, qui pourront favoriser une discussion constructive sur le projet de REM.

CDPQ Infra a choisi un système léger sur rail (SLR) automatisé parce que cette solution est la mieux adaptée aux besoins déterminés: circulation dans un corridor dédié, qui permet un service rapide et fiable, capacité et flexibilité importantes pour s'adapter à la demande actuelle et à venir, et faibles coûts d'exploitation. Aucun autre système n'offre une telle combinaison d'avantages dans les circonstances. L'option du tramway, en particulier, offrirait peu de capacité supplémentaire par rapport au statu quo, et aggraverait la congestion routière actuelle, puisque les tramways circulent dans les rues. Les déplacements en tramway sont aussi moins rapides et fiables qu'en SLR.

Au départ, deux dossiers ont été soumis à l'évaluation de CDPQ Infra: un projet de trans-

port collectif électrique sur le nouveau pont Champlain, et un second vers l'aéroport et l'Ouest-de-l'Île. Après analyse, CDPQ Infra a proposé un tracé unifié, circulant sur un réseau dédié, construit à 80% sur des emprises existantes. Cette solution permet de limiter les coûts et les impacts du projet, d'éviter des difficultés majeures liées au partage des voies du CN et du CP, et de relier la Rive-Nord plus efficacement au centre-ville, à l'aéroport, à l'Ouest-de-l'Île et à la Rive-Sud.

Connexions au métro

Le REM sera étroitement connecté aux autres réseaux de transport de la région de Montréal. Nous sommes conscients, en particulier, de l'importance cruciale des connexions au métro pour l'efficacité du REM comme solution de mobilité durable.

Le REM sera connecté à la ligne orange du métro à la Gare centrale. Des connexions potentielles à la ligne verte (McGill) et à la ligne bleue (Edouard-Montpetit) ont aussi été envisagées dès le départ.

À l'occasion d'une mise à jour effectuée le 24 août dernier, nous avons annoncé que des solutions techniques ont été trouvées, que des scénarios de financement sont à l'étude, et que la réalisation de ces deux stations, ainsi qu'une troisième (Griffintown), sera incluse dans les appels d'offres qui seront lancés prochainement.

Impact environnemental

Sur 80% de sa longueur, le REM suit des emprises existantes, ce qui limite ses impacts environnementaux. Le projet a aussi fait l'objet d'une étude d'impact exhaustive, publiée par le BAPE. Parmi les milieux sensibles décelés se trouvent notamment le parc-nature des Sources et des milieux humides à Sainte-Anne-de-Bellevue.

Lors de la récente mise à jour, nous avons annoncé que le passage dans le parc-nature des Sources se ferait dans un tunnel dans le roc et que certains équipements prévus à la station Sainte-Anne-de-Bellevue seraient déplacés ailleurs sur l'antenne. Ces ajustements devraient limiter ou éliminer les impacts sur ces zones sensibles.

Rentabilité

Le REM sera rentable ou ne sera pas. En vertu de notre modèle d'affaires, le risque de rentabilité du REM est assumé par CDPQ Infra, et non par le gouvernement. La Caisse a l'obligation de faire fructifier les actifs de ses déposants.

Les revenus et sources de financement du REM seront multiples: équité de CDPQ Infra et des gouvernements fédéral et provincial, dette, captation de valeur foncière, achalandage des usagers et recettes tirées de l'exploitation des installations. Les tarifs du REM seront fixés avec la nouvelle Autorité régionale de transport

métropolitain et seront comparables aux tarifs en vigueur pour des déplacements en transport collectif dans la région de Montréal. Nous prévoyons que les revenus du REM seront supérieurs à ses coûts d'exploitation, qui seront inférieurs à ceux des réseaux de transport traditionnels, en raison notamment de la technologie choisie.

Compatibilité avec un projet de TGF

Le REM n'aura aucun impact sur les services existants de Via Rail. Le REM est également compatible avec un projet de train à haute fréquence, pour lequel plusieurs options existent. La gare de Montréal pourrait aisément se trouver à la future station intermodale A40, ou encore à l'aéroport Montréal-Trudeau. La seule incompatibilité concerne l'utilisation commune de la ligne Deux-Montagnes par un système de métro léger et des trains lourds. Ce double usage est impossible sur le plan technique, et interdit pour des raisons de sécurité.

Il est normal et sain que des projets de l'envergure du REM suscitent des questions et des discussions passionnées. Dans ce cas-ci comme dans bien d'autres, il importe toutefois de se baser sur des faits et des analyses rigoureuses. Le REM est un projet déterminant pour l'avenir de notre métropole. Il mérite un débat public ouvert, informé et de bonne foi.

IDÉES

POLITIQUE BUDGÉTAIRE DU GOUVERNEMENT COUILLARD

Une économie et des services publics fragilisés

JEAN-PIERRE AUBRY
Fellow invité au CIRANOFRANÇOIS DELORME
Chargé de cours à l'Université de SherbrookePIERRE FORTIN
Professeur émérite à l'UQAM

La plupart des intervenants dans le débat sur la stratégie financière du gouvernement Couillard conviennent que son budget doit chercher à concilier trois grandes responsabilités. La première consiste à aider à maintenir l'économie le plus près possible de son potentiel sans attiser l'inflation. La deuxième, à offrir des services publics de qualité correspondant aux besoins exprimés par les citoyens, tout en respectant leur capacité de payer. La troisième, à assurer la viabilité financière à long terme du gouvernement en contrôlant le poids de sa dette dans l'économie (son ratio dette-PIB).

Certains intervenants de bonne foi jugent que la stratégie budgétaire adoptée jusqu'ici par le gouvernement est tout à fait conforme à ces objectifs. Ils sont d'avis que l'économie du Québec fonctionne actuellement à plein régime; que la

stratégie budgétaire du gouvernement depuis avril 2014 n'a pas ralenti la croissance économique; et que les restrictions budgétaires n'ont réduit ni la quantité, ni la qualité, ni l'accessibilité des services publics.

Ils en déduisent que le gouvernement a raison de profiter de la bonne tenue de l'économie pour afficher des surplus budgétaires croissants et réduire le ratio dette-PIB de plus de 10 % d'ici cinq ans, comme le ministre des Finances Carlos Leitão en a manifesté l'intention dans son budget de mars dernier.

Loin du plein emploi

Malheureusement, leurs trois hypothèses sont mal fondées. Car, premièrement, si l'économie du Québec fonctionnait à pleine capacité, les salaires et les prix auraient tendance à s'accroître. Or ce n'est pas du tout le cas au Québec: depuis deux ans, les salaires augmentent à un rythme stable et l'inflation est en baisse. Il n'y a pas de preuve plus claire que l'économie du Québec fonctionne actuellement en deçà de son potentiel non inflationniste.

Deuxièmement, il est passablement téméraire de croire, au contraire des résultats unanimes de la recherche économique contemporaine, que retirer 4,7 milliards de dollars du circuit économique en hausse d'impôts et en compressions de dépenses, comme le gouverne-

ment du Québec l'a fait en 2014 et en 2015, n'a pas eu d'effet négatif sur la croissance économique depuis deux ans. La consommation des ménages a marqué le pas et l'investissement des entreprises a dégringolé. En juin 2014, le ministre Leitão prévoyait que le PIB du Québec atteindrait 406 milliards de dollars en 2016; or, selon toute vraisemblance, il ne dépassera pas 389 milliards — 17 milliards de moins!

Une observation semblable s'applique à l'emploi: M. Leitão anticipait la création de 110 000 emplois en trois ans; nous serons chanceux d'en récolter 50 000. Bien sûr, la conjoncture internationale et le vieillissement démographique n'ont pas aidé. Mais les restrictions budgétaires ont nettement empiré la situation. Et pendant ce temps, en 2014 et 2015, la croissance économique et la création d'emploi s'accéléraient en Ontario.

Nous n'hésitons pas un instant à répéter ce que nous avons soutenu dans *Le Devoir* du 13 juillet dernier (*Tout ça pour ça?*): il aurait été préférable de réduire l'ampleur des hausses d'impôts et des compressions budgétaires appliquées depuis 2014. L'élimination du déficit budgétaire à court terme et la réduction du ratio dette/PIB à long terme auraient dû être étalées de façon plus progressive dans le temps. On aurait même pu envisager de remettre à un peu

plus tard, si nécessaire, l'atteinte de la cible de 45 % pour le ratio dette/PIB, que le libellé actuel de la Loi sur la réduction de la dette fixe à mars 2026.

Services publics détériorés

Troisièmement, nier que les services publics ont pâti des compressions budgétaires des deux dernières années est une position qui nous apparaît franchement insoutenable. En 2015-2016, les dépenses de programmes n'ont augmenté que de 0,4 % par rapport à 2014-2015. Les compressions ont été marquées par la précipitation et un autoritarisme outrancier. La précipitation a notamment reçu l'appui d'élus opportunistes, impatientes de se procurer une marge de manœuvre financière afin de pouvoir réduire les impôts et accélérer les dépenses tout juste avant l'élection de 2018.

Pour aller vite, il a fallu agir par décrets au sommet, de façon aveugle et indifférenciée, en laissant la main haute aux cabinets de ministres. N'aurait-il pas été préférable de tenir davantage compte de l'expérience des hauts fonctionnaires et des employés sur le terrain, de prendre plus de temps pour dialoguer avec les divers groupes d'intervenants et de donner aux gens le temps de se préparer et de s'adapter aux changements envisagés? En agissant aussi rapidement, n'est-il pas normal

que la méfiance et la résistance se soient répandues, créant du découragement chez plusieurs de nos meilleurs enseignants, infirmières et fonctionnaires? Ne fallait-il pas s'attendre à ce que les services aux citoyens en souffrent?

«Stop-and-go»

Aujourd'hui, le gouvernement fait volte-face. Il s'engage à procéder à des réinvestissements substantiels d'ici l'élection de 2018. Cette approche du «stop-and-go», que nous décriions dans notre texte de juillet dernier, est contraire à tous les principes de bonne gestion. La volte-face confirme qu'il aurait fallu y aller à un rythme soutenu, mais plus modéré, sans à-coups, en prenant le temps de soumettre chaque innovation dans le fonctionnement de l'État et chaque investissement à une évaluation technologique, financière, environnementale et sociale rigoureuse.

Notre conclusion reste donc inchangée: jusqu'ici, la politique budgétaire du gouvernement Couillard a malheureusement fragilisé l'économie du Québec et réduit la quantité, la qualité et l'accessibilité des services publics. On pourrait décemment faire beaucoup mieux avec ce mastodonte «chiffre d'affaires» annuel dépassant 100 milliards de dollars qu'est le gouvernement du Québec.

L'autre 11 septembre

OSVALDO NUÑEZ
Ex-député du Bloc québécois

Une fois de plus, les États-Unis s'apprentent à commémorer, ce 11 septembre 2016, le terrible attentat contre les tours jumelles de New York. Les grands médias ont déjà commencé à en parler. Malheureusement, ces mêmes médias tendent à oublier un autre événement tragique qui touche intensément des millions de Chiliens, y compris ceux et celles qui résident à Montréal ou ailleurs au Canada: le sanglant coup d'État du 11 septembre 1973 et la mort héroïque du président Salvador Allende. Ces deux faits dramatiques ont changé profondément nos vies et le Chili dans son ensemble. Leurs effets néfastes se font sentir jusqu'à aujourd'hui, 43 ans plus tard.

On oublie souvent, ou on passe sous silence, les terribles violations des droits de la personne, les exécutions et les disparitions de plus de 3000 Chiliens, ainsi que les arrestations arbitraires et les tortures infligées à plus de 30 000 personnes au cours des 17 années de dictature du général Augusto Pinochet. On ne peut ignorer le rôle et la responsabilité directe des États-Unis, particulièrement de la CIA et des multinationales américaines comme l'ITT, dans le coup militaire sanglant.

Le coup d'État du 11 septembre 1973 et la mort du président Salvador Allende ont changé profondément la vie des Chiliens

Profonde gratitude

Des milliers de Québécois d'origine chilienne sont arrivés ici, dont moi-même et ma famille, pour fuir les atrocités commises par le régime militaire, condamné chaque année par l'ONU et par d'autres organismes internationaux. Je tiens à exprimer, une fois de plus, ma profonde gratitude à tous les Québécois de naissance pour leur accueil généreux, chaleureux et fraternel dans ces moments très difficiles de nos vies. Souvenons-nous du cas de Carmen Quintana, cette jeune fille brûlée atrocement par les militaires en 1986 et qui fut soignée ici par des gens pleins de compassion et de compétence. Cela constitue un exemple vivant de l'énorme solidarité du peuple québécois envers les réfugiés chiliens.

Après plusieurs années de pressions exercées par la communauté chilienne de Montréal — et avec notre appui financier —, la Ville de Montréal a érigé une œuvre d'art à la mémoire d'Allende au parc Jean-Drapeau. Ainsi, notre rêve s'est finalement concrétisé en 2009. L'auteur de cette œuvre est le réputé sculpteur québécois Michel de Broin. Pour une plus grande visibilité, cette sculpture devrait être transférée au centre de Montréal.

De nombreuses activités se dérouleront au Chili et dans les grandes villes où habitent des Chiliens pour rendre hommage à l'une des personnalités les plus remarquables du XX^e siècle. Parmi d'autres manifestations à Montréal, ce 11 septembre, à midi, nous nous rencontrerons au parc Jean-Drapeau, au pied de l'arbre de la mémoire, pour rendre hommage à ce grand chef d'État démocrate et socialiste que fut Salvador Allende.



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

La Médiathèque littéraire Gaëtan Dostie est l'un des secrets les mieux gardés du centre-ville de Montréal.

Sauvons la Médiathèque littéraire Gaëtan Dostie

THOMAS GIONET-LAVIGNE
Montréal

Souvent, lorsque je m'ennuie et qu'il me prend de me poser des questions, je me demande quel est mon endroit préféré à Montréal, le lieu où je me sens le plus chez moi dans ce qui m'est propre. C'est toujours la même réponse qui me vient à l'esprit: à la manière d'une évidence: la Médiathèque littéraire Gaëtan Dostie, un des secrets les mieux gardés du centre-ville de Montréal.

J'ai découvert ce lieu exceptionnel il y a de cela deux ans alors que je commençais à travailler sur un spectacle tournant autour du grand poète Hector de Saint-Denis Garneau. J'avais entendu parler de ce lieu qui abritait les plus précieux souvenirs de la poésie d'ici. M'ouvrant toute grande la porte de sa maison, M. Dostie m'a accueilli avec sa fougue et sa passion comme lui seul sait

le faire. À la manière d'un guide spirituel, d'un chevalier du patrimoine et d'un missionnaire de la littérature d'ici, il m'a offert une visite guidée de sa grande et unique collection labyrinthique qui comprend un exemplaire du *Refus global* ayant appartenu à Claude Gauvreau, des extraits du manuscrit de *Nègre blanc d'Amérique* de Pierre Vallières et des documents amassés depuis cinq décennies. Nous avons parlé des heures durant de poètes et de poésie, mais aussi d'histoire, d'écriture et de littérature, et il m'a offert généreusement de venir répéter notre spectacle chez lui, quelque part entre la toute première anthologie de poésie du Québec de 1830 et les plus vieux documents de la francophonie d'Amérique...

Lieu d'intelligence

Quel mois et demi-formidable nous avons vécu là parmi les œuvres de Paul Chamberland et de Nicole Brossard, au milieu des manuscrits des Louis Dantin, Émile Nelligan et Alfred

DesRochers... Chaque jour, entourés des documents amassés par M. Dostie depuis 1957 qui ont traversé les censures et le temps, nous avons l'impression profonde, fière et sincère de participer là à quelque chose de grand, d'unique et de sacré qui nous transportait et nous dépassait, une quête de beauté et de sens qui trouvait écho en nous. Quelque part entre le spectacle *Abécédaire* de Roland Giguère qui fait dix mètres de long et une photographie de Louis Fréchette tirée d'un autre temps, entre les poèmes-affiches de Paul-Marie Lapointe et les tableaux des automatistes, nous étions bénis des dieux de pouvoir construire une œuvre dans un tel lieu d'intelligence, de savoir et d'érudition, à une époque où tout semble être conçu pour empêcher, détruire et annihiler la mémoire collective, pour décourager les éveils et neutraliser la transmission des mots, des discours et des idées.

Mon métier premier étant d'écrire et de raconter des his-

toires, je peux difficilement parler du problème de logement et d'éviction que connaît actuellement la Médiathèque littéraire Gaëtan Dostie, mais je peux parler des choix que nous faisons comme peuple et comme société.

Choix de société

Ces choix, ces décisions, ces actions sont des symboles, des messages et des idées que nous nous transmettons collectivement, et ce, de génération en génération. Il faut respecter et protéger un lieu de résistance aussi fort et unique que la Médiathèque littéraire Gaëtan Dostie, car il en va de l'intégrité, de la dignité et de la fierté de notre mémoire littéraire. Il est totalement anormal, illogique, absurde et aberrant qu'un tel lieu de rassemblement et de communion ne soit soutenu par aucun organisme subventionnaire ni aucune aide gouvernementale. Cette bâtisse exceptionnelle, cette caverne d'Ali Baba de l'imaginaire d'ici, qui comprend les plus précieux

recueils des éditions de l'Hexagone et de *Parti pris*, doit être encouragée, soutenue et défendue dès maintenant. Nous devons protéger et sauvegarder cet espace de résistance, de combat et d'engagement qui abrite et préserve les œuvres des Miron, Ferron, Gauvreau, Godin, Langevin et Aquin, pour ne nommer que ceux-là...

Je viens pour la toute première fois de ma vie de devenir papa. J'aimerais pouvoir dire à mon fils quand il grandira que la poésie a encore sa place dans ce monde lisse, plat et parfois brutal où je l'ai fait naître. Que les poètes, les écrivains, les intellectuels et les penseurs sont respectés, encouragés, compris, admirés et défendus dans notre société et notre collectivité... J'aimerais qu'en grandissant mon fils ait accès à ces lieux où on lui expliquera ce qu'est la poésie, à quoi elle sert et ce qu'elle signifie. J'aimerais lui apprendre qu'il y a de la poésie dans cette vie et qu'elle a le droit d'exister, fière, forte et libre.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillefer (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zaida (recherche photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfalli et Karl Rettino-Parazzelli (reporters); information politique: Marco Fortier (chef de division), Michel Davet (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélaïr-Cirino et Robert Dutsiac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); information culturelle: Catherine Lalonde (reporter culturel), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre); information économique: Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale: Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); Loïc Hamon (cahiers spéciaux); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillou, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa (assistants); correction: Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis), Catherine Fournier et Nadia Sebaf (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire). PRODUCTION Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zémaitis. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Osvaldo Casas (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Sébastien Beaupré, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Ginette Rouleau et Isabelle Sanchez. ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici et Véronique Pagé.

PHILOSOPHIE

LE DEVOIR DE PHILO

Aquin et l'affichage: de la fatigue à l'indifférence?

La cause Boulangerie Maxie's semble confirmer le diagnostic de l'écrivain québécois au sujet de la fatigue culturelle du Québec

Deux fois par mois, *Le Devoir* lance à des passionnés de philosophie, d'histoire et d'histoire des idées le défi de décrypter une question d'actualité à partir des thèses d'un penseur marquant.

ÉRIC POIRIER

Avocat, doctorant en droit et auteur d'un livre portant sur la loi 101 à paraître le 11 octobre aux éditions du Septentrion, La Charte de la langue française: ce qu'il reste de la loi 101 quarante ans après son adoption

Le 12 avril 2016, la Cour supérieure confirmait, dans un jugement passé complètement inaperçu, la décision qu'avait rendue la Cour du Québec en janvier 2015 dans l'affaire Boulangerie Maxie's. Onze petits commerçants de la région de Montréal, reconnus coupables d'infractions à la Charte de la langue française, revenaient à la charge avec des arguments bien connus: leur affichage commercial bilingue ou unilingue anglais ne respectait pas la règle de la nette prédominance du français, mais les accusations à leur endroit devaient tomber puisque les dispositions de la loi 101, présentées comme contraires aux droits protégés par les chartes canadienne et québécoise des droits, seraient inconstitutionnelles. Debouté en Cour supérieure, leur procureur portait la cause en appel. Le 3 juin 2016, le plus haut tribunal québécois accueillait la requête pour permission d'en appeler.

Troisième fois

Pour la troisième fois depuis l'adoption de la loi 101 en 1977, la Cour d'appel se prononcera sur la constitutionnalité des règles encadrant la langue de l'affichage au Québec. Évidemment, l'affaire Boulangerie Maxie's fait mentir Camille Laurin, ministre d'État au Développement culturel dans le gouvernement de René Lévesque et père de la loi 101, qui entendait doter le Québec d'un instrument devant clore le débat sur le statut du français.

En ce sens, la réouverture du dossier de l'affichage est l'occasion d'en proposer une lecture à la lumière de la thèse défendue par Hubert Aquin (1929-1977) dans *La fatigue culturelle du Canada français*, qui est parue en 1962 dans la revue *Liberté*. L'intellectuel verrait d'abord dans cette affaire l'expression concrète d'une attaque menée contre ce qu'il appelait la « culture globale » du Québec.

L'abolition de la culture globale du Québec

En 1977, la loi 101 manifestait de façon éclatante le caractère « global » de la culture québécoise. Dorénavant, l'État du Québec serait un État de langue française; les Québécois pourraient, grâce à cette langue et sans qu'il y ait besoin d'en maîtriser une seconde, participer à toutes les affaires de la cité et saisir toutes les chances que leur offre la société québécoise. D'une certaine façon, le Québec prenait la place qui lui revient et engageait un dialogue d'égal à égal avec les autres nations. Ainsi, la langue (ou la culture) n'était pas, comme l'écrivait Aquin à juste titre, « que l'aspect artistique et cognitif d'un groupe », ou l'aspect « divertissant ». Avec la loi 101, le français devenait la langue dans laquelle s'exprimerait le pouvoir au Québec.

Dans *La fatigue culturelle du Canada français*, Aquin affirmait que, du point de vue d'Ottawa, « les manifestations globales » de la culture québécoise menacent l'ordre établi. Selon l'auteur, cherchant à être seul à exprimer la « globalité », le pouvoir central devait briser toute prétention « globalisante » de la culture québécoise, comme constituant une remise en cause du lien politique unissant le Québec au Canada.

Pour Aquin: « Seule l'abolition de la culture globale canadienne-française peut causer l'euphorie fonctionnelle au sein de la Confédération et permettre à celle-ci de se développer "normalement" comme un pouvoir central au-dessus de dix provinces administratives et non plus de deux cultures globalisantes. » Un coup en ce sens viendrait en 1982.

« Provincialisé »

Avec l'adoption en 1975 de la Charte québécoise des droits et libertés, le Québec s'inscrivait, à sa façon, dans le mouvement universel en faveur des droits de l'homme. Toutefois, en 1982, l'entrée en vigueur de la Charte canadienne, malgré l'opposition du Québec, bouleversait le paysage. Dorénavant, les droits fondamentaux allaient trouver leur source dans un document enchâssé dans la Constitution canadienne, applicable en principe uniformément d'un océan à l'autre et interprété en dernier appel par les juges de la Cour suprême nommés unilatéralement par le pouvoir central. La Charte québécoise des droits perdait alors son autonomie et devenait le relais de l'interprétation donnée aux droits prévus dans le document constitutionnel canadien. Dans une perspective aquinienne, 1982 est l'expression de la volonté de briser le caractère « global » de la culture québécoise, de « déréaliser » et d'« écraser dialectiquement » le Québec. Conséquence de l'entrée en vigueur de la Charte canadienne, celui-ci ne pourrait plus participer par lui-même au mouvement universel en faveur



CHANTAL KEYSER LE DEVOIR

Manifestation pour la Loi 101 en mars 1989

des droits de l'homme. Il était « régionalisé » ou « provincialisé ».

En 1988, dans l'arrêt Ford confirmant le jugement de la Cour d'appel du Québec, la Cour suprême invalidait les dispositions de la loi 101 qui exigeaient généralement l'usage exclusif du français dans l'affichage commercial. Celles-ci étaient jugées contraires aux chartes des droits, telles qu'interprétées depuis 1982. La Cour suprême ajoutait toutefois que la nette prédominance du français pourrait se justifier au regard de ces chartes. Constatant les modifications apportées à la loi 101, alors que le législateur québécois y intégrait cette suggestion, en partie en 1988, puis complètement en 1993, Aquin y verrait la confirmation d'un Québec « fonctionnarisé ».

La fonctionnarisation du Québec

Hubert Aquin proposerait l'analyse suivante: pour le Québec « fonctionnarisé », la loi 101 se voyait renforcée par l'intégration de la nette prédominance. Car dans sa nouvelle mouture, la politique linguistique québécoise se voyait « acceptée » par le pouvoir central. « *Le Canada français, depuis qu'il est encadré par une structure qu'il n'invente pas, de dire Aquin, ne connaît pas d'autre responsabilité, ni d'autre inconvénient que ceux qui sont inhérents à la subordination de toute fonction à un organisme.* »

Dans cette logique, dira Aquin, il n'y a pas d'autre destin pour les Québécois que celui de « justifier leur existence », de chercher la reconnaissance du pouvoir central. Le « *Canada français, fonctionnaire collectif, ne fait pas d'histoire et n'en veut pas avec ses patrons.* » d'ajouter Aquin. Selon ce dernier, la nette prédomi-

Dans un État où la langue officielle demeure le français, mais où les jugements traitant du statut de cette langue ne sont publiés qu'en anglais, Aquin ne manquerait pas d'y voir un signe de « fatigue culturelle »

nance, finalement acceptée au Québec, ne serait qu'une illustration de sa subordination qui s'exprimerait comme celle d'un fonctionnaire acceptant ses fonctions.

Finis donc les prétentions « globalisantes » de la culture du Québec, pour reprendre les mots d'Aquin. Le projet québécois passerait de la volonté d'être à celui de devenir « indispensable à la destinée de l'Autre ». Pour l'auteur, « *l'existence du groupe canadien-français ne peut se justifier que si, demeurant greffé à sa majorité anglophone, celle-ci en arrive à ne plus pouvoir se passer de celui-là.* » Désormais, avec l'intégration dans la loi 101 d'une version adaptée au Québec du bilinguisme canadien, Aquin affirmerait que le « *Canada français* » détient un rôle « *dans une histoire dont il ne serait jamais l'auteur.* » Mais une histoire rassurante et apaisante; le Québec n'aurait pas à en assumer les possibles travers. « *L'Histoire étant évidemment dévolue au peuple canadien-anglais, il ne nous resterait qu'à la prendre comme on prend un train.* », de rappeler Aquin. La loi 101 pourrait devenir une grande loi canadienne.

Puis, dans ce rôle de « fonctionnaire », c'est, selon Aquin, « *l'État fédéral qui nous protège contre nous-mêmes.* » En 2001, lorsqu'on contestait pour une deuxième fois la validité des dispositions de la loi 101 sur l'affichage commercial (en l'occurrence l'exigence de la nette pré-



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

L'auteur, Éric Poirier

dominance), la Cour d'appel confirmait, dans l'arrêt Entreprises W.F.H., qu'il revient aux commerçants qui préfèrent le simple bilinguisme à la nette prédominance de prouver que cette dernière mesure ne se justifie plus comme elle se justifiait aux yeux de la Cour suprême en 1988. Grâce à l'arrêt Ford, le fardeau de la preuve reposait désormais sur les commerçants fautifs. Québec n'avait donc plus besoin de voler au secours de la loi 101; un arrêt

de la Cour suprême s'en chargerait. Comme l'écrivait Aquin, en tant que « fonctionnaire », le Québec « jouit de tous les avantages de la fonction (salaire, honneurs, sécurité, promotion) ». Seul bémol: le débat pouvait reprendre, obligeant les Québécois à



Hubert Aquin

constamment revenir « justifier leur existence ». Un tel climat ne pourrait qu'entretenir la « fatigue culturelle » du Québec telle que la pressentait Aquin.

La fatigue culturelle du Québec

Ce qui nous ramène à l'affaire Boulangerie Maxie's. Devant la Cour du Québec, le procureur général du Québec prenait les devants et présentait une preuve de la fragilité du français. Selon son témoin expert, les données récentes démontreraient que « *le français comme langue d'usage poursuit sa trajectoire vers un statut de langue minoritaire* » sur l'île de Montréal (traduction libre). Sa conclusion était sans ambiguïté: « *la population francophone du Québec déclinera inévitablement* » (traduction libre). Au terme du débat, la validité constitutionnelle de la nette prédominance était confirmée. La preuve n'indiquait pas que la situation du français au Québec s'était améliorée au point où les dispositions en cause de la loi 101 ne se justifiaient plus. C'était donc la fragilité du français qui en permettait le maintien.

Chaque décennie

Évidemment, la loi 101 ne se résume pas à ses dispositions sur l'affichage. Il faut néanmoins reconnaître l'importance des questions

posées dans l'affaire Boulangerie Maxie's du fait qu'elles se posent chaque décennie depuis l'adoption de la loi 101 en 1977. Si la Cour d'appel confirmait le jugement de la Cour supérieure en se fondant sur la fragilité du français, c'est le déclin, plutôt que la volonté d'être, qui pourrait apparaître comme le moteur de la politique linguistique québécoise. Puis, avec le déclin vient la fatigue.

La répétition des mêmes contestations vis-à-vis de la loi 101, des mêmes justifications, pourrait, selon les termes employés par Aquin, alimenter « *un peuple blasé qui ne croit ni en lui, ni en rien.* » Avec la fragilité érigée en projet de société, ne serait-il pas « *beaucoup plus reposant de cesser d'exister.* », comme l'écrivait Aquin? Pour ce dernier, la « *culture canadienne-française offre tous les symptômes d'une fatigue extrême: elle aspire à la fois à la force et au repos, à l'intensité existentielle et au suicide, à l'indépendance et à la dépendance.* »

Le jugement du 12 avril dernier est, rappelons-le, passé complètement inaperçu. Les Québécois ne se soucient peut-être plus du statut de leur langue comme ils s'en souciaient au moment de l'adoption de la loi 101. Même que les jugements de la Cour du Québec et de la Cour supérieure n'ont été publiés qu'en anglais. Dans un État où la langue officielle demeure le français, mais où les jugements traitant du statut de cette langue ne sont publiés qu'en anglais, Aquin ne manquerait pas d'y voir un signe de « fatigue culturelle ». « *[L] auto-punition, le masochisme, l'auto-dévaluation, la "dépression", le manque d'enthousiasme et de vigueur,* voilà de quelles façons s'exprime cette fatigue selon l'intellectuel. Peut-être y ajouterait-il aujourd'hui « l'indifférence ». Peut-on sortir de cette fatigue? Aquin n'en doutait pas: « *Un jour, nous sortirons de cette lutte, vainqueurs ou vaincus.* » Cela sonne comme un possible ou une condamnation.

♦ ♦ ♦

Des commentaires? Écrivez à Antoine Robitaille: arobitaille@ledevoir.com. Pour lire ou relire les anciens textes du Devoir de philo ou du Devoir d'histoire: ledevoir.com/societe/le-devoir-de-philo